



RÉSEAU Nord
le Département
départemental de développement
culturel en milieu rural

Charte du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural

Charte du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural signée le 20 décembre 2010

Historique

Le Département du Nord a initié en 1993 un Réseau départemental de diffusion culturelle en milieu rural dans l'objectif de lutter contre les inégalités géographiques en matière culturelle et de permettre l'accès des publics à une offre professionnelle par un maillage du territoire départemental.

Ce réseau s'est appuyé au départ sur des villes moyennes chargées de mettre en place dans leur territoire et dans les communes situées sur leur zone d'influence la programmation d'une saison culturelle en liaison avec les équipes locales concernées dans une perspective de développement culturel et dans un esprit de mutualisation entre les têtes de réseau.

Pour pouvoir répondre au besoin de professionnalisation en s'adaptant aux évolutions des territoires, le portage des réseaux a été repris au fil du temps par des communautés de communes, des syndicats à vocation unique ou des associations culturelles.

La coordination, confiée par convention à l'Agence technique départementale depuis 2005, a stimulé la vie du Réseau au niveau départemental : plus de dynamisme, montée en qualification des programmations, mise en place de projets communs (résidences, tournées...), d'un site internet regroupant l'ensemble de la programmation...

Les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale adoptées le 23 novembre 2009 posent la Culture comme un levier du développement des territoires. Le Département y affirme l'importance du maillage des réseaux culturels et sa volonté de renforcer son soutien au développement culturel local en s'appuyant sur les réseaux de diffusion culturelle en milieu rural et en entrant dans le même temps dans une démarche de contractualisation avec les territoires.

Les réseaux se situent à une période charnière de leur histoire et s'apprêtent à franchir une étape dans leur évolution dépassant le cadre de la simple diffusion en s'engageant dans la mise en place de projets culturels de territoire ambitieux et concertés rédigés sur la base de diagnostics culturels.

Les partenaires

Le Département du Nord

Le Département s'est donné pour priorité d'accompagner les territoires dans leur volonté de s'organiser et de mettre en œuvre des stratégies de développement au service de leurs habitants. En matière culturelle, il veille à encourager les initiatives de structuration intercommunale des projets et de qualification des acteurs et des pratiques. Il s'assure également de l'ouverture des actions à tous les publics, notamment ceux qui sont éloignés des pratiques culturelles pour des raisons géographiques, sociales, culturelles, économiques...

A cet effet, le Département met en œuvre une politique de développement culturel en milieu rural qui se concrétise au travers du soutien au réseau départemental composé de réseaux locaux.

Les réseaux territoriaux

Regroupements de communes, constitués ou non en intercommunalités, représentés par un EPCI, une ville-centre ou une association déléguée, ils sont désignés sous l'appellation « têtes de réseaux territoriaux ». Les partenariats actuels avec les communes devront à terme évoluer pour s'inscrire dans une démarche intercommunale formalisée.

Les têtes de réseaux territoriaux sont reconnues par le territoire pour leurs capacités à mobiliser, fédérer les acteurs du territoire autour de la construction et de la mise en œuvre d'un projet commun. Elles sont mandatées par les collectivités du territoire pour contractualiser avec le Département.

L'ATD

Par convention avec le Département du Nord, l'Agence technique départementale assure la coordination du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural. Elle coordonne et accompagne le développement des actions des têtes de réseaux territoriaux, organise la mutualisation au niveau départemental (y compris aide technique) et la formation des techniciens des réseaux. Elle s'attache à promouvoir le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural sur le territoire départemental et au-delà.

1 / Le développement culturel des territoires en milieu rural

Le développement culturel local répond à de nouvelles attentes des populations en termes d'attractivité des territoires et de création de lien et de sens. Il contribue à améliorer la qualité de vie des habitants ainsi que leur cadre de vie.

Il participe également à la consolidation de l'image intérieure du territoire et à son rayonnement vers l'extérieur. La Culture peut en effet constituer un support pour créer une identité de territoire et mettre en place des liens entre les communes qui le composent.

A terme, il fait émerger des formes transversales de collaborations (Culture/Social, Culture/Tourisme, Culture/Economie, projets communs à plusieurs territoires...).

2 / Le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural

Initié et soutenu par le Département du Nord, le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural rassemble des réseaux locaux. A l'échelle de son territoire de référence, un réseau local établit son projet de développement culturel, concerté avec l'ensemble des élus locaux concernés, et dont la mise en œuvre peut être confiée à une structure-relais chargée d'animer localement le réseau des acteurs culturels concernés par le projet. A l'échelle départementale, la coordination de ces réseaux est assurée par l'Agence technique départementale.

Communauté de travail et de projet, le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural contribue à mettre en synergie les expériences menées au niveau local et la politique culturelle du Département.

Il se fixe pour objectif de favoriser le développement culturel des territoires.

Il vise à mutualiser les compétences et les expériences au sein des réseaux locaux et entre les réseaux.

Il constitue une force de coopération et de projet à l'échelon départemental.

Fort de son activité mutualisée, il s'affirme comme un acteur important de la vie culturelle départementale.

3 / Le projet culturel de territoire

Le projet culturel de territoire formalise la démarche de politique de développement culturel du territoire sur la base d'un diagnostic culturel permettant de valoriser l'existant et d'identifier les moyens de développement.

Il s'adresse à l'ensemble des citoyens et s'appuie sur le maillage des partenaires et notamment sur les réseaux existants (lecture publique, spectacle vivant, musées, éducation artistique, éducation populaire, enseignements artistiques, insertion par culture...).

Il doit permettre aux acteurs culturels de prendre du recul sur leurs pratiques, de créer des habitudes de travailler ensemble, d'échanger leurs expériences, d'envisager des coopérations voire d'harmoniser leurs actions.

Il encourage une diversification et le croisement des propositions artistiques et culturelles.

Il inscrit dans un cadre cohérent des actions culturelles « durables » en engageant des projets qui rayonnent territorialement.

Il s'attache à la démocratisation de la culture auprès de tous les publics en portant une attention particulière à la médiation artistique et culturelle (développement de la fonction de médiation, présence d'équipes artistiques dans les territoires, politique tarifaire...) et à la mobilité des publics.

4 / Le cadre

Pilotage et évaluation

Le dispositif de développement culturel en milieu rural est piloté par un Comité de pilotage annuel présidé par la Vice-Présidente chargée de la Culture et réunissant les Présidents des têtes de réseaux locaux et le Président de l'ATD. Il pourra associer les conseillers généraux, les Présidents d'intercommunalités et les maires concernés selon l'ordre du jour. Il définit les grandes orientations et les priorités de ce dispositif d'accompagnement et de développement culturel territorial.

L'évaluation se fait lors d'une rencontre technique annuelle entre les représentants des têtes de réseaux, du Département et de l'ATD.

Les modalités d'engagement

Le Département définit les grandes priorités de cette politique ainsi que son cadre de fonctionnement à travers des conventions pluriannuelles bilatérales d'objectifs et de moyens :

- entre le Département et les têtes de réseaux territoriaux,
- entre le Département et l'ATD,
- entre la tête de réseau territorial et les Communes adhérentes et/ou les EPCI.

Les moyens

Le Département assure un accompagnement financier, matériel et en ingénierie des acteurs de ces réseaux.

Le soutien financier peut être différencié selon l'importance des projets et leur correspondance aux priorités des orientations de la politique culturelle départementale.

Le Département garantit la mise en synergie des réseaux qu'il a créés, qu'il finance et qu'il anime :

- le réseau de lecture publique à travers les antennes de la Médiathèque départementale,
- les équipements culturels départementaux (musées, Forum des Sciences, Villa Marguerite Yourcenar),
- les réseaux d'insertion par la Culture répartis sur l'ensemble des territoires,
- les réseaux des musées thématiques,
- les manifestations annuelles ou occasionnelles qu'il organise ou accompagne fortement (Journées du Patrimoine, Belfrois du travail, commémorations, POAA...).

Les têtes de réseaux mobilisent, coordonnent et accompagnent les compétences professionnelles dont elles se sont dotées ou présentes sur le territoire.

Elles recherchent les financements susceptibles de contribuer à la réalisation des actions.